



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Dossier complet le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

### 1 Intitulé du projet

Reconstruction du centre aquatique du Hameau et de la tribune du Parc des Sports au Plessis-Robinson

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

\_\_\_\_\_

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

VALLEE SUD GRAND PARIS

Raison sociale

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

N° SIRET

2 0 0 0 5 7 9 6 6 0 0 0 1 8

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

BERGER

Prénom(s)

Jean-Didier

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41a) Aires de stationnement ouvertes au public de plus de 50 unités	Création d'une zone de stationnement aérien de 40 places véhicules légers + 2 déposes bus / Création d'un parc de stationnement souterrain de 90 places
44 d) Autres équipements sportifs	Construction d'un centre aquatique Construction d'une tribune, des vestiaires et d'espaces clubs / associations (athlétisme et pétanque)

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de reconstruction de la piscine du Hameau s'implante sur une parcelle vierge après démolition de l'équipement actuel ayant fait l'objet d'un permis de démolir spécifique. La piscine actuelle du Hameau, datant de 1970, présente des pathologies lourdes entraînant ainsi sa reconstruction. L'objectif est donc de créer un équipement durable répondant aux normes environnementales. Les aménagements extérieurs projetés correspondent à la création d'une zone de stationnement de 42 places véhicules légers (1 place PMR, 39 places en pavés bivois dont 2 déposes-minute), la création de voies de circulation en enrobé pour la circulation dans la zone de stationnement mais aussi des circulations en périphérie du futur bâtiment pour les accès techniques. Le centre aquatique comportera plusieurs bassins en intérieur mais également des équipements en extérieur : des jeux d'extérieur, un solarium, des plages végétalisées de 3 112m<sup>2</sup> et un terrain de beach-volley.

Le projet de construction de la tribune du Parc des Sports s'implante sur une parcelle vierge. Les aménagements extérieurs projetés correspondent à la création de voies de circulation en béton désactivé, un boulodrome extérieur peut accueillir jusqu'à 7 terrains de pétanque.

Des ouvrages de gestion des eaux pluviales (bassins aériens végétalisés) sont répartis sur la parcelle permettant de faire le traitement à la parcelle des eaux pluviales sans bassin de rétention.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le premier projet consiste en la reconstruction de la piscine du Hameau en lieu et place de l'équipement actuel car ce dernier est vétuste et n'est plus adapté aux pratiques d'aujourd'hui. Le projet de reconstruction s'inscrit dans une démarche exemplaire et ambitieuse en matière de cohérence environnementale (label Fibois niveau bronze, démarche BDF niveau argent), accueillant un public scolaire et familial.

Le second projet de construction du bâtiment tribunes / vestiaires sera dédié à la piste d'athlétisme. Le club de pétanque pourra également jouir de 7 terrains au sein d'un boulodrome arboré afin de réunir les activités sportives au même endroit et dynamiser davantage le Parc des Sports.

---

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les grandes étapes de travaux sont les suivantes:

- terrassements généraux, création de la voie d'accès chantier,
- desserte en réseaux,
- construction du bâtiment,
- travaux sur les espaces extérieurs : zone de stationnement, voiries et aménagements paysagers.

Plantations :

- plantations d'arbres en tige et cépée
- plantations de haies bocagères en limites
- plantations de tables végétales en accompagnement
- semis de prairie humide ou sèche
- semis de gazon adapté au piétinement

---

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La phase d'exploitation correspond au fonctionnement courant du centre aquatique qui sera ouvert au public. La fréquentation projetée est estimée à 250 000 personnes à l'année pour le centre aquatique/dojo et de 50 000 à 80 000 personnes pour le fitness. Soit une fréquentation totale d'environ 330 000 personnes à l'année.

En phase d'exploitation, le projet engendrera du trafic (lié aux usagers et aux salariés - équivalent au flux actuel de la piscine - et d'autres flux modérés seront générés par les nouvelles activités proposées), de la consommation énergétique (éclairage des espaces extérieurs et du bâtiment, chauffage,...), la production d'eaux usées et de déchets en lien avec la fréquentation du site. Les panneaux photovoltaïques installées en toiture du centre aquatique permettront la production d'électricité en autoconsommation.

La phase d'exploitation correspond au fonctionnement courant de la tribune qui sera occasionnellement ouverte au public. La fréquentation projetée est estimée à 85 000 personnes à l'année.

En phase d'exploitation, le projet engendrera du trafic (lié aux usagers et aux salariés), de la consommation énergétique (éclairage des espaces extérieurs et du bâtiment, chauffage,...), la production d'eaux usées et de déchets en lien avec la fréquentation du site.

---

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

Dossier Loi sur l'eau au régime déclaratif au titre de la rubrique 2150 (rejets d'eaux pluviales pour un bassin versant supérieur à 1 ha mais inférieur à 20 ha). - concerne le centre aquatique

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Parcelle V337	83 163 m <sup>2</sup>
Périmètres des opérations - centre aquatique et tribune (limite d'intervention)	11 620 m <sup>2</sup> et 3 486 m <sup>2</sup>
Bâtiments centre aquatique et tribune - surface de plancher	8 008 m <sup>2</sup> et 825 m <sup>2</sup>
Surface de toitures végétalisées	495 m <sup>2</sup>
Emprise de la zone de stationnement, voirie et aménagements paysagers	10 279 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : 5 Voie : rue Blaise Pascal

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : Le Plessis-Robinson

Code postal : 9 2 3 5 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 2 ° 2 4 ' 8 4 " 7 Lat. : 4 8 ° 7 8 ' 0 0 " 6

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

Point de d'arrivée : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la ville du Plessis-Robinson (Zone UH, secteur a)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est prévu un drainage du parking souterrain du centre aquatique (R-2).
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction du centre aquatique génère 20 900m3 de déblais qui seront évacués.
Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

\* Les deux pompes à chaleur, situées en toiture, seront traitées acoustiquement. Ces équipements techniques sont soumis au respect des limites de bruit vis-à-vis du voisinage. Les émergences maximales admissibles sont de 5 bBA en période diurne (7h-22h) et de 3 dBA en période nocturne (22h-7h).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les flux routiers, en complément des transports en commun, seront supportés par la rue Blaise Pascal. La majeure partie des scolaires pourra emprunter la voie piétonne qui traverse le Parc des Sports afin d'accéder aux équipements. L'autre partie des scolaires profiteront de la dépose-bus sur le parvis du centre aquatique.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les projets pourront être sources de bruit seulement en période estivale du fait de sa fréquentation et de l'existence d'équipements aquatiques et sportifs en extérieur.*
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les espaces extérieurs du centre aquatique seront partiellement éclairés. Hiérarchisation de l'intensité lumineuse en fonction des usages : éclairage limité aux cheminements piétons et parking,
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	intensité contrôlée selon réglementation : PMR et éclairage de sécurité, solarium végétal non éclairé ou limité, intensité lumineuse du parking gérée selon l'horloge (liée aux ouvertures de la piscine)
	<b>Émissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de la piscine engendrera des rejets liquides en lien avec la vidange des bassins qui sera réalisée une fois par an. Ces eaux, après déchloration, seront raccordées au réseau d'eau pluvial public.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitant devra transmettre le planning de vidange au service assainissement au minimum 1 semaine avant et devra exécuter cette opération en période favorable (hors épisodes pluvieux ou orageux).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera source de flux d'eaux usées en lien avec la fréquentation de l'équipement. Les eaux usées du projet seront raccordées au réseaux d'eau usées public.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera source de déchets, en lien avec la fréquentation de l'équipement (principalement des déchets ménagers).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les projets du centre aquatique et de la tribune s'ancrent dans leur milieu environnant par son langage architectural particulier aux constructions de la commune du Plessis-Robinson. Les matériaux de façades et de toiture ont été étudiés pour s'immiscer dans le paysage urbain sans commettre d'impair.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

---

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Perspectives du projet de construction	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom BERGER

Prénom Jean-Didier

Qualité du signataire Président de Vallée Sud Grand Paris

À Fontenay-aux-Roses

Fait le 3 / 1 / 0 3 / 2 0 2 3



Signature du (des) demandeur(s)

Pour le Président  
par délégation  
Yves COSCAS  
Vice-Président



## **8. Annexes au formulaire d'examen cas par cas du centre aquatique du Hameau**

### **8.1 Liste des annexes obligatoires :**

- Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maitre d'ouvrage ou pétitionnaire  
([document distinct](#))
- Annexe 2 : Justification de la décision administrative soumettant le projet au cas par cas
- Annexe 3 : Plan de situation et extrait du PLU du Plessis-Robinson
- Annexe 4 : Photographies de la zone d'implantation
- Annexe 5 : Plans du projet
- Annexe 6 : Vue aérienne des abords du site
- Annexe 7 : Périmètres de protection et inventaires à proximité du site

### **8.2 Liste des annexes volontairement transmises :**

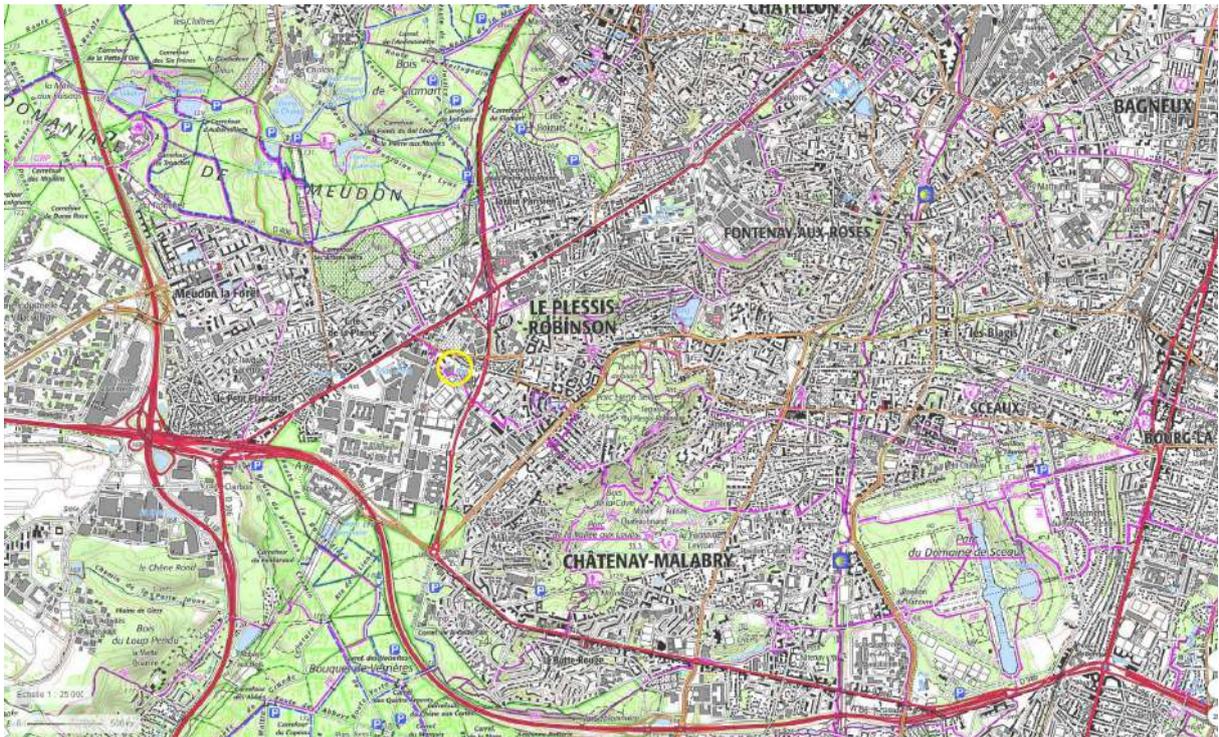
- Annexe 8 : Perspectives des projets de construction

## **Annexe 2 : Justification de la décision administrative soumettant le projet au cas par cas**

Les projets étant de type X (équipements sportifs avec aire de stationnement couverte), ils sont soumis à évaluation environnementale de manière systématique (projets énumérés à l'annexe I de la directive n° 2011/92/UE du 13 décembre 2011 et à l'annexe de l'article R.122-2 du code de l'environnement - 1<sup>re</sup> colonne).

41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.		a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.
		b) Dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs de 50 unités et plus.
44. Équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.		a) Pistes permanentes de courses, d'essais et de loisirs pour véhicules motorisés. b) Parcs d'attractions à thème et attractions fixes. c) Terrains de golf et aménagements associés d'une superficie supérieure à 4 hectares. d) Autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.

### **Annexe 3 : Plan de situation et extrait du PLU du Plessis-Robinson**

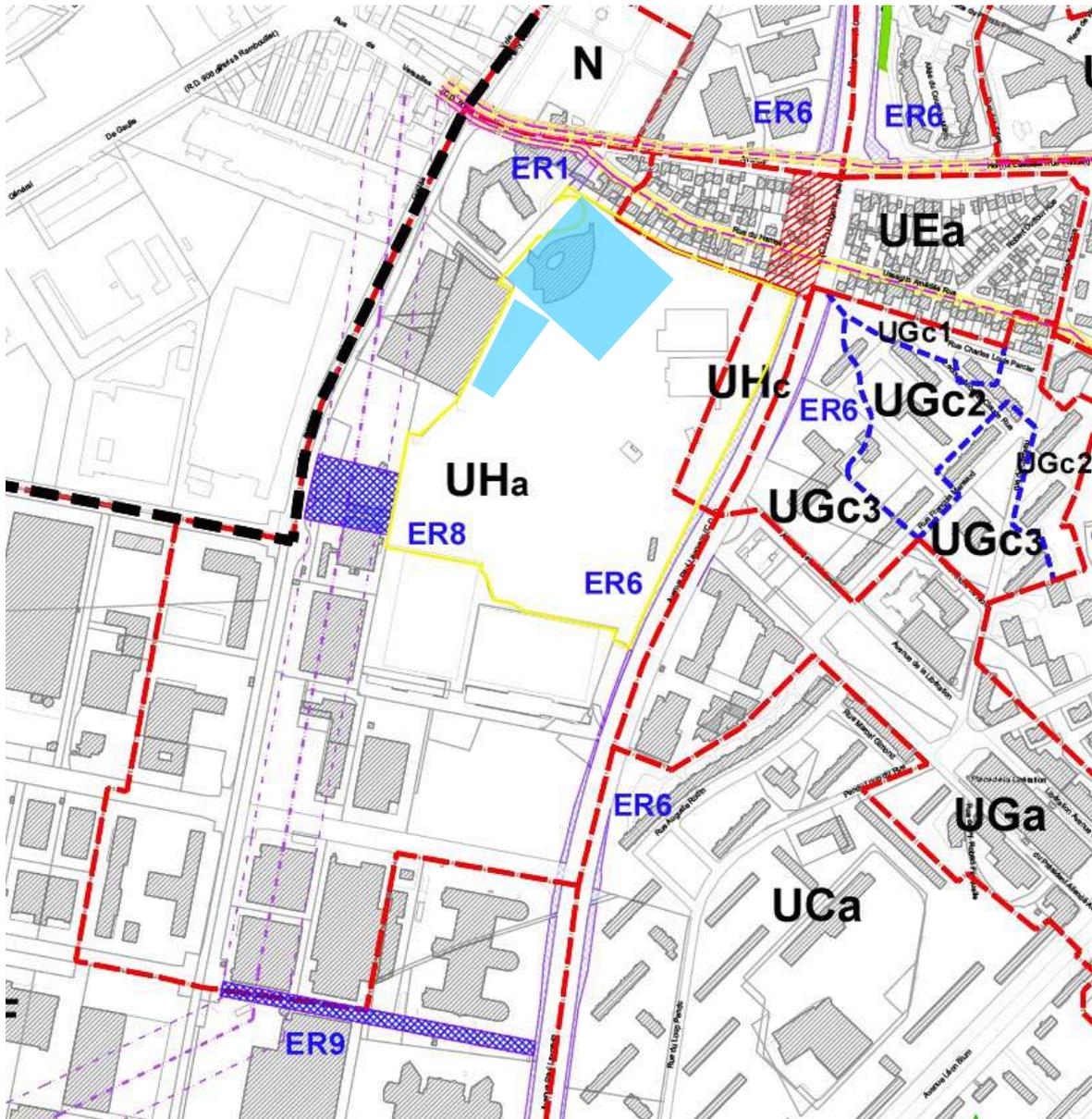


Carte IGN au 1/25000<sup>ème</sup>



Site d'étude

Le site est implanté dans la ville du Plessis-Robinson, au sud-ouest de Paris.



**Extrait du plan de zonage du PLU du Plessis-Robinson**

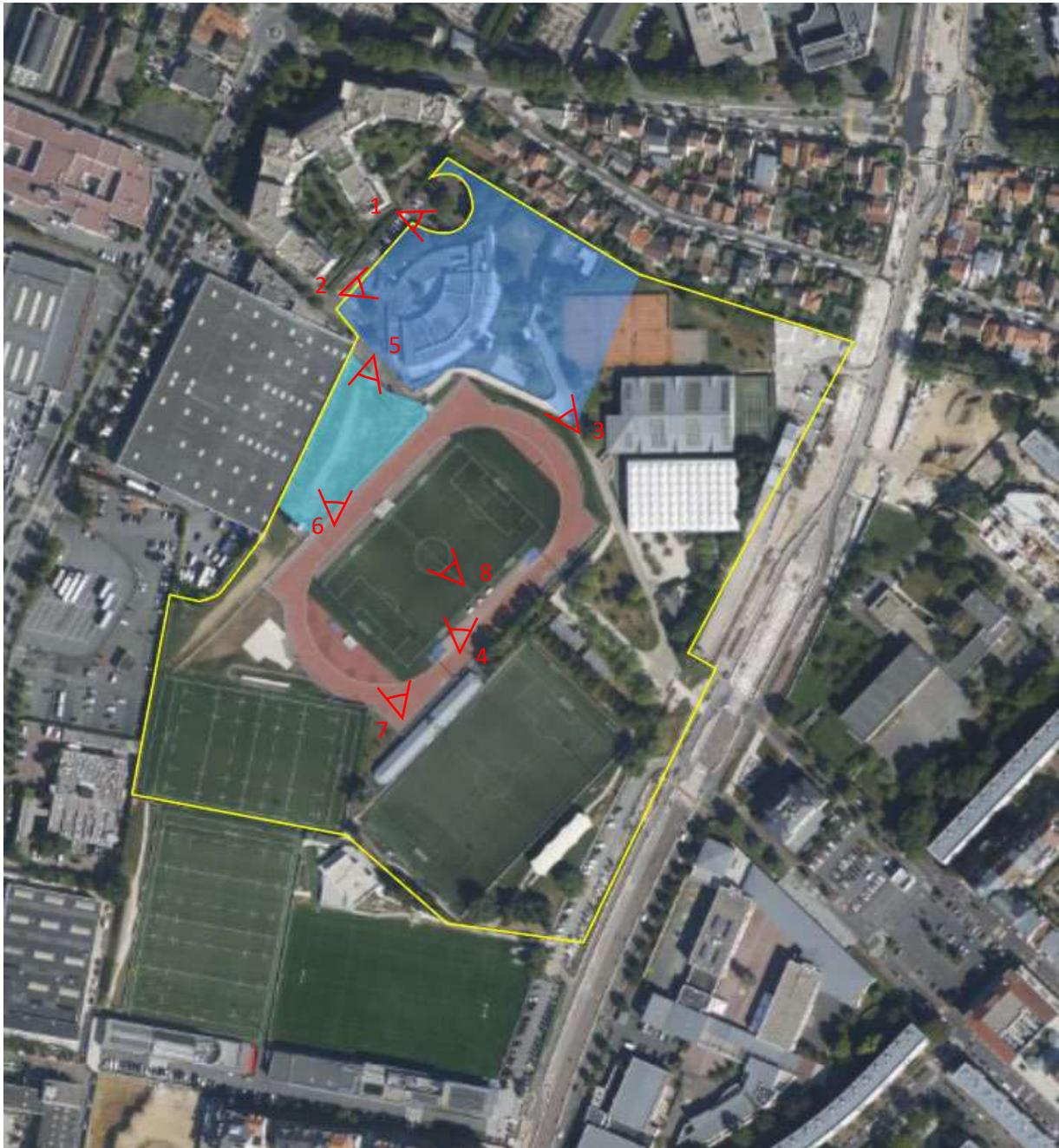
- Parcelle V337
- Limites d'intervention

Le site est implanté au sud-ouest de la rue Blaise Pascal et au sud-est de la rue du Hameau.

Les projets de reconstruction du centre aquatique du Hameau et de la tribune du Parc des Sports se situent en zone UH secteur a, correspondant à une zone mixte principalement d'habitats collectifs correspondant aux secteurs de restructuration urbaine du quartier NOVEOS, du parc technologique et du Parc des Sports.

#### Annexe 4 : Photographies des zones d'implantation

Vue satellite permettant de situer les prises de vue :



Parcelle V337

Limite d'intervention centre aquatique

Limite d'intervention tribune

## Centre aquatique



**Photo 1**

*Date de la prise de vue : 03/02/2023*

*Lieu de la prise de vue : Depuis la rue Blaise Pascal, vue sur la piscine du Hameau actuelle qui sera démolie.*



**Photo 2**

*Date de la prise de vue : 03/02/2023*

*Lieu de la prise de vue : Depuis la rue Blaise Pascal, vue sur la piscine du Hameau actuelle qui sera démolie.*



**Photo 3**

*Date de la prise de vue : 25/02/2023*

*Lieu de la prise de vue : A l'est de la piscine actuelle du Hameau qui sera démolie, depuis la voie de secours piétonisée.*



**Photo 4**

*Date de la prise de vue : 25/02/2023*

*Lieu de la prise de vue : Au sud de la piscine actuelle du Hameau qui sera démolie, depuis la piste d'athlétisme.*

## Tribune



**Photo 5**

*Date de la prise de vue : 25/02/2023*

*Lieu de la prise de vue : Vue vers le terrain de football, depuis la voie de secours piétonisée.*



**Photo 6**

*Date de la prise de vue : 03/02/2023*

*Lieu de la prise de vue : Vue depuis la piste d'athlétisme.*



**Photo 7**

*Date de la prise de vue : 25/02/2023*

*Lieu de la prise de vue : Vue depuis la piste d'athlétisme.*



**Photo 8**

*Date de la prise de vue : 03/02/2023*

*Lieu de la prise de vue : Vue depuis le terrain de football.*

## **Annexe 5.A : plans du projet centre aquatique**

Le projet de reconstruction de la piscine du Hameau s'implante sur une parcelle vierge après démolition de l'équipement actuel ayant fait l'objet d'un permis de démolir spécifique. La piscine actuelle du Hameau, datant de 1970, présente des pathologies lourdes entraînant ainsi sa reconstruction. L'objectif est donc de créer un équipement durable répondant aux normes environnementales (label Fibois niveau bronze, démarche BDF niveau argent).

Le périmètre du projet représente une surface totale de 11 620 m<sup>2</sup>, implanté sur la parcelle V337 d'une superficie de 83 163 m<sup>2</sup>. Les aménagements projetés correspondent à la création d'une zone de stationnement de 42 places véhicules légers (1 place PMR, 39 places en pavés bivois dont 2 déposes- minute), la création de voies de circulation en enrobé pour la circulation dans la zone de stationnement mais aussi des circulations en périphérie du futur bâtiment pour les accès techniques. La construction du centre aquatique en lui-même a une surface de plancher d'environ 8009m<sup>2</sup> (comprenant les bassins). Le centre aquatique comportera plusieurs bassins en intérieur mais également des équipements en extérieur : des jeux d'extérieur, un solarium, des plages végétalisées de 3 112m<sup>2</sup> et un terrain de beach-volley.

Des ouvrages de gestion des eaux pluviales (bassins aériens végétalisés) sont répartis sur la parcelle permettant de faire le traitement à la parcelle des eaux pluviales sans bassin de rétention. Le projet de construction de la tribune du Parc des Sports s'implante sur une parcelle vierge.



### Légende - Plans Masse

Information relatif à l'environnement:



Symbole Nord

**Limite d'intervention**

Information relatif à l'exploitation du Bâtiment:

## Rue Blaise Pascal

- Accès centre aquatique Rez-de-Chaussée** Annotation textuel pour indiquer les Rues adjacentes au projet. Etiquette pour signaler une entrée réservée au public.
- Sortie parking souterrain RdC Vers Parvis** Etiquette pour signaler les sorties du bâtiment.
- Accès dojo Rez-de-Chaussée** Etiquette pour signaler une entrée réservée au public.
- Accès espace de fitness Rez-de-Chaussée** Etiquette pour signaler une entrée réservée au public.
- Accès cour logistique** Etiquette pour signaler une entrée réservée au personnel du bâtiment.



## Reconstruction du centre aquatique du Hameau

Le Plessis-Robinson

### Plan de masse

Echelle: 1:500

Date de diffusion: 10/03/2023

**CHABANNE**  
ARCHI \ \ INGE



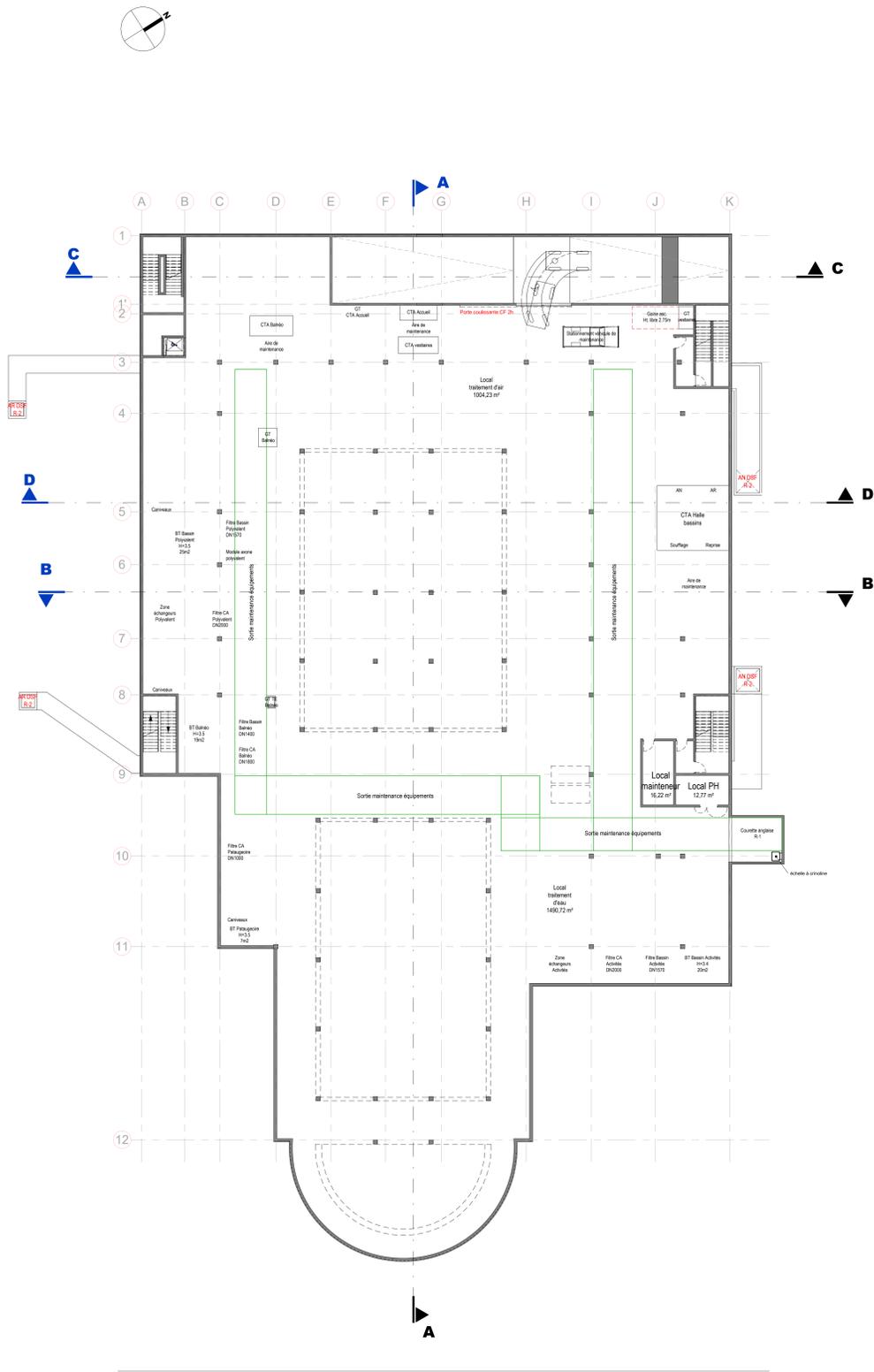
#### MAITRISE D'OUVRAGE

Maitre d'Ouvrage Etablissement public territorial Vallée Sud Grand Paris	28, rue de la Redoute 92260 FONTENAY-AUX-ROSES	T / 01 55 95 84 00 lucile.prenost@valleesud.fr stephanie.vergez@valleesud.fr ferial.hammeche@valleesud.fr
---	---	--

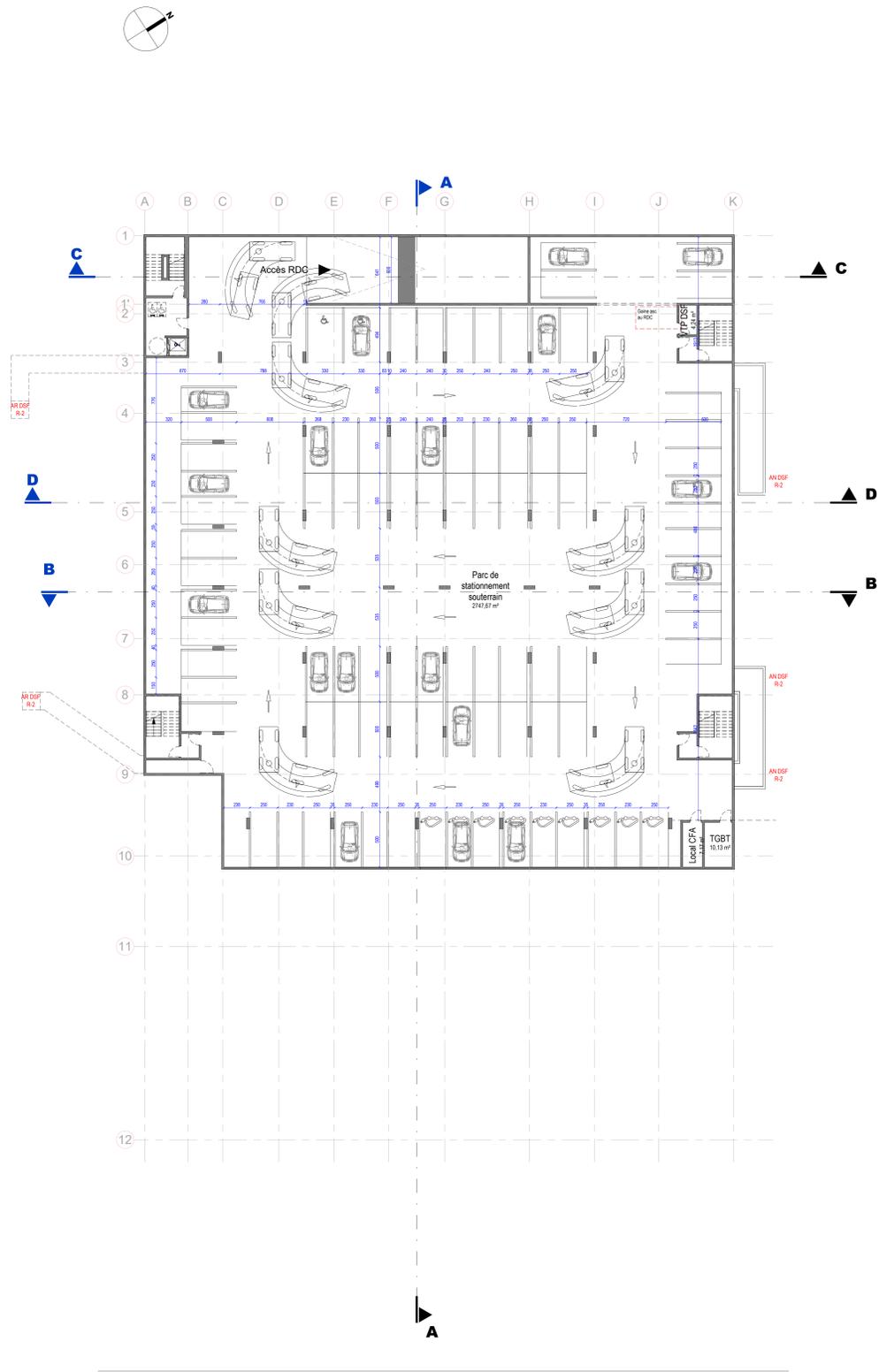
#### MAITRISE D'OEUVRE

Architecte mandataire Chabanne Archi	6, cité de l'Aménagement 75011 PARIS	T / 01 45 53 00 70 contact@agence-chabanne.fr
Structure Chabanne Inge	38, quai de Pierre-Scize 69009 LYON	T / 04 37 26 27 79 M / 06 17 71 02 26 pouelin@agence-chabanne.fr
Fluides Chabanne Inge	7, allée du Technopole 42000 SAINT-ETIENNE	T / 04 77 43 47 05 M / 06 37 50 79 94 albermann@agence-chabanne.fr
VRD Chabanne Inge	38, quai de Pierre-Scize 69009 LYON	T / 04 37 26 27 82 crigay@agence-chabanne.fr
HQE Chabanne Inge	38, quai de Pierre-Scize 69009 LYON	T / 04 37 26 27 65 M / 06 17 49 39 78 ajouaud@agence-chabanne.fr
Economiste Chabanne Inge	38, quai de Pierre-Scize 69009 LYON	T / 04 37 26 27 75 stouabba@agence-chabanne.fr
Paysagiste Atelier Alice Tricon	7, rue Paul Bert 75011 PARIS	T / 01 40 09 23 32 M / 06 14 03 49 78 contact@atelieralice.com
Acoustique ABC Decibel	4, place Louis Armand 75012 PARIS	T / 01 72 76 26 42 M / 07 86 61 76 09 proyo@decibel.eu

Numéro Affaire	Phase	Emetteur	Lot	Bâtiment	Zone	Niveau	Type doc	Numéro	Indice
22012	PC	CHA	ARC		TZ		PL	PC2.01	0



SS1



SS2

**Valiée Sud**  
Grand Paris

**Reconstruction du centre aquatique du Hameau et de la tribune du Parc des Sports Le Plessis-Robinson**

**Plan des sous-sols SS1/SS2**

Date de diffusion: **10/03/2023**

**CHABANNE**  
ARCHITECTURE

**MAITRISE D'OUVRAGE**

Maire d'ouvrage: **Valiée Sud**  
Etablissement public territorial Valiée Sud Grand Paris

35, rue de la Recluse  
92025 FONTENAY-AUX-ROSES

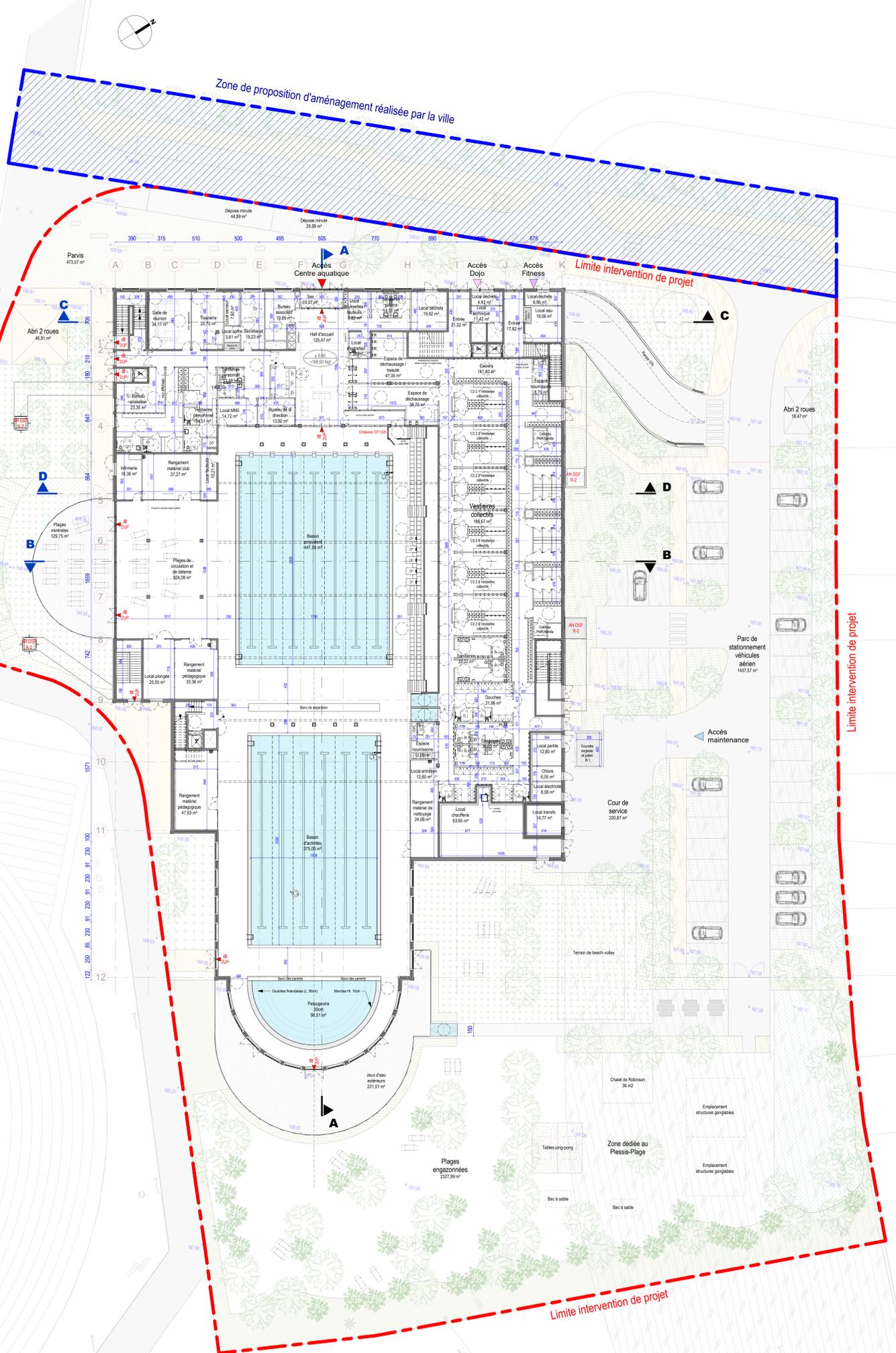
T 01 55 55 54 00  
Socle principal@valisee-sud.fr  
signature@valisee-sud.fr  
local.archi@valisee-sud.fr

**MAITRISE D'ŒUVRE**

Architecte mandataire Chabanne Architecte	4, rue de Valenciennes 75011 PARIS	T 01 45 45 01 70 contact@chabanne.fr
Structures Chabanne Ingé	38, rue de Paris-Sosa 69008 LYON	T 04 37 52 27 78 M 06 17 71 02 28 poulet@chabanne.fr
Plâtres Chabanne Ingé	7, allée de Turpin 69005 SAINT-ETIENNE	T 04 77 42 47 05 M 06 32 32 75 94 elbennec@chabanne.fr
VFD Chabanne Ingé	38, rue de Paris-Sosa 69008 LYON	T 04 37 52 27 78 contact@chabanne.fr
HSE Chabanne Ingé	38, rue de Paris-Sosa 69008 LYON	T 04 37 52 27 78 M 06 17 71 02 28 apoulet@chabanne.fr
Economies Chabanne Ingé	38, rue de Paris-Sosa 69008 LYON	T 04 37 52 27 78 contact@chabanne.fr
Plâtrerie Amor-Alex Travaux	7, rue Paul-Bert 75011 PARIS	T 01 45 45 01 70 M 06 17 71 02 28 contact@amor-alex.com
Assistance ARC Decol	4, rue Louis-Armand 75012 PARIS	T 01 57 32 24 42 M 07 66 17 18 09 projet@arcdecol.fr

**Legend**

22012	APS	CHA	ARC	Bâtiment	P	SS	PL	AR 100	1
-------	-----	-----	-----	----------	---	----	----	--------	---



**Reconstruction du centre aquatique du Hameau**  
Le Plessis-Robinson

**Plan RDC**  
Echelle: 1:200  
Date de diffusion: 10/03/2023  
**CHABANNE**  
ARCHITECTURE



**MATRISE D'OUVRAGE**

Noms d'usage: 28, rue de la Fabrique, 92090 FONTENAY-AUX-ROSES  
Etablissement public territorial Vallée Sud Grand Paris

Tel: 01 55 96 84 00  
scho.prem@vallee-sud.fr  
direction.am@vallee-sud.fr  
matr.arch@vallee-sud.fr

**MATRISE D'OEUVRE**

Architecte mandataire Chabanne Architecture	6, rue du Remoulement 92011 PARIS	Tel: 01 55 93 93 70 contact@agence-chabanne.fr
Bureau Chabanne Inge	38, rue de Pierre Sico 92025 LYON	Tel: 04 37 35 27 79 M: 06 17 76 36 36 paul@agence-chabanne.fr
Plaisir Chabanne Inge	7, allée du Tertre 42000 SAINT-ETIENNE	Tel: 04 77 42 07 05 M: 06 20 20 73 94 albert@agence-chabanne.fr
VRD Chabanne Inge	38, rue de Pierre Sico 92025 LYON	Tel: 04 37 35 27 79 orange@agence-chabanne.fr
HSE Chabanne Inge	38, rue de Pierre Sico 92025 LYON	Tel: 04 37 35 27 79 M: 06 17 76 36 36 sylvain@agence-chabanne.fr
Economiste Chabanne Inge	38, rue de Pierre Sico 92025 LYON	Tel: 04 37 35 27 79 soubasta@agence-chabanne.fr
Payeur Mairie Aise Troux	7, rue Paul Serf 75011 PARIS	Tel: 01 40 29 23 32 M: 06 10 10 29 70 contact@maison.com
Assurance ABC Decat	4, place Louis Armand 75012 PARIS	Tel: 01 20 29 24 42 M: 07 65 51 70 39 projet@decateau.fr

Niveau	Phase	Emetteur	Lot	Statut	Zone	Niveau	Type doc	Niveau	Index
22012	PC	CHA	ARC		TZ	RDC	PL	PCA.01	0



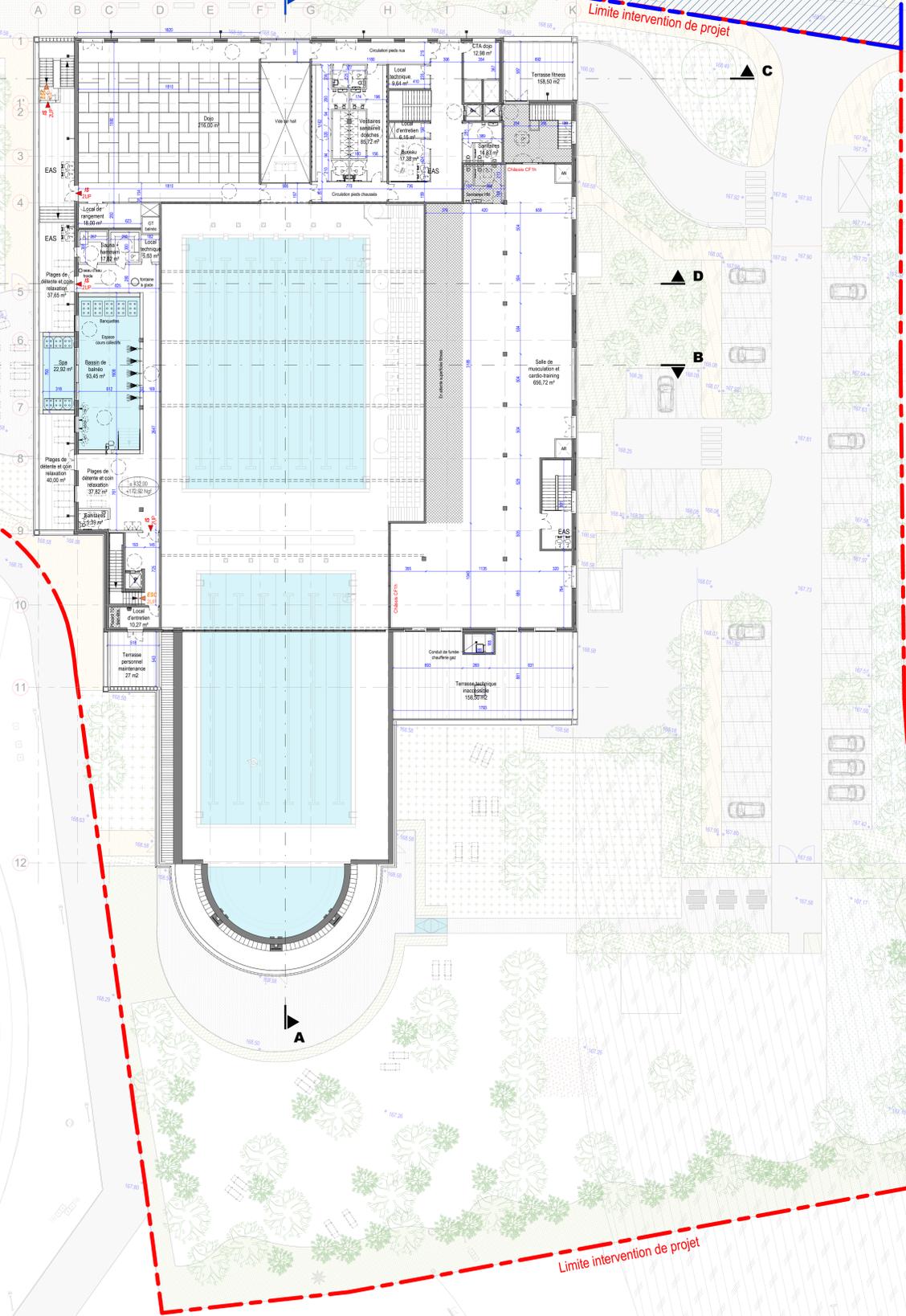
Zone de proposition d'aménagement réalisée par la ville

Limite intervention de projet

Limite intervention de projet

Limite intervention de projet

Limite intervention de projet



### Reconstruction du centre aquatique du Hameau Le Plessis-Robinson

Plan R+1  
1:200

CHABANNE ARCHITECTURE  
Date de diffusion: 10/03/2023



#### MAITRISE D'OUVRAGE

Noms d'ouvrage: 28, rue de la Fabrique  
Etablissement public territorial Vallée Sud Grand Paris  
11 01 55 96 84 00  
s.chabanne@valleesud.fr  
s.chabanne@valleesud.fr

#### MAITRISE D'OEUVRE

Architecte mandataire Chabanne Architecture	6, rue du Rembrandt 75011 PARIS	T: 01 42 53 83 70 contact@chabanne.fr
Bureau Chabanne Architecture	38, rue de Pierre Sola 93000 LYON	T: 04 37 25 27 79 M: 06 17 78 25 25 p.sola@chabanne.fr
Urbaniste Chabanne Architecture	7, allée du Technoparc 43000 SAINT-ETIENNE	T: 04 77 42 87 05 M: 06 20 20 73 94 alormen@chabanne.fr
VRD Chabanne Architecture	38, rue de Pierre Sola 93000 LYON	T: 04 37 25 27 79 orange@chabanne.fr
PCB Chabanne Architecture	38, rue de Pierre Sola 93000 LYON	T: 04 37 25 27 79 M: 06 17 78 25 25 s.chabanne@chabanne.fr
Economiste Chabanne Architecture	38, rue de Pierre Sola 93000 LYON	T: 04 37 25 27 79 s.chabanne@chabanne.fr
Programme Hameau des Trains	7, rue Paul Serf 75011 PARIS	T: 01 40 29 23 32 M: 06 10 29 29 79 contact@hameau.com
Assistance ARC Decibel	4, place Louis Braille 75012 PARIS	T: 01 20 29 84 42 M: 07 85 51 70 39 projet@decibel.fr

Niveau	Phase	Emetteur	Lot	Échelle	Zone	Niveau	Type de	Niveau	Index
22012	PC	CHA	ARC		TZ	R+1	PL	PCA.02	0

### **Annexe 5.B : plans du projet tribune**

Le périmètre du projet représente une surface totale de 3 486 m<sup>2</sup>, implanté sur la parcelle V337 d'une superficie de 83 163 m<sup>2</sup>.

Les aménagements projetés correspondent à :

- la création de voies de circulation en béton désactivé
- la construction de la tribune en elle-même sur une surface de plancher de 825 m<sup>2</sup>. Le RDC de la tribune comporte des vestiaires pour les sportifs du Parc des Sports et des locaux dédiés aux clubs d'athlétisme et de pétanque. Un boulodrome extérieur peut accueillir jusqu'à 7 terrains de pétanque. Le R+1 est dédié à la salle de musculation et aux gradins associés à un espace lounge.
- des ouvrages de gestion des eaux pluviales (bassins aériens végétalisés) au sud de la parcelle.



Zone non constructible

Zone non constructible

Zone non constructible

Rue du Hameau

Rue Blaise Pascal

PC8.3

PC7.2

PC7.3

PC7.1

PC8.2

PC8.1

Laboratoire pharmaceutique CERP Rouen

Terrain de tennis démol

Terrain de tennis démol

Terrain de tennis démol

Emprise futur collège

Voie de secours

Avenue Paul Langevin

Parc des Sports

### Légende - Plan Masse

Information relatif à l'environnement:



Symbole Nord

Limite d'intervention

Information relatif à l'exploitation du Bâtiment:

## Rue Blaise Pascal

Annotation textuel pour indiquer les Rues adjacentes au projet

Accès tribunes Rez-de-Chaussée



Etiquette pour signaler une entrée réservée au public.

Sortie parking souterrain RdC Vers Parvis



Etiquette pour signaler les sorties du bâtiment



## Construction de la tribune du Parc des Sports

Le Plessis-Robinson

### Plan de masse

Echelle: 1:500

Date de diffusion: 10/03/2023

CHABANNE ARCHITECTURE



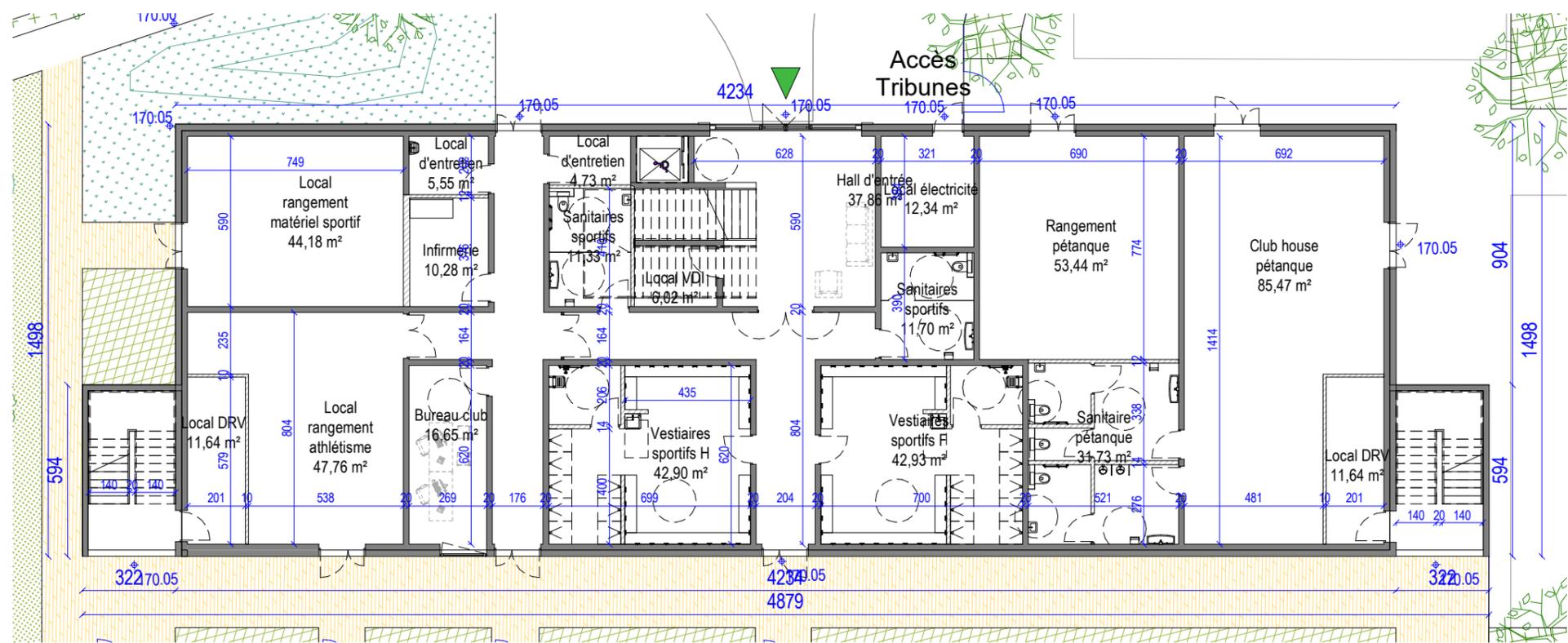
#### MAITRISE D'OUVRAGE

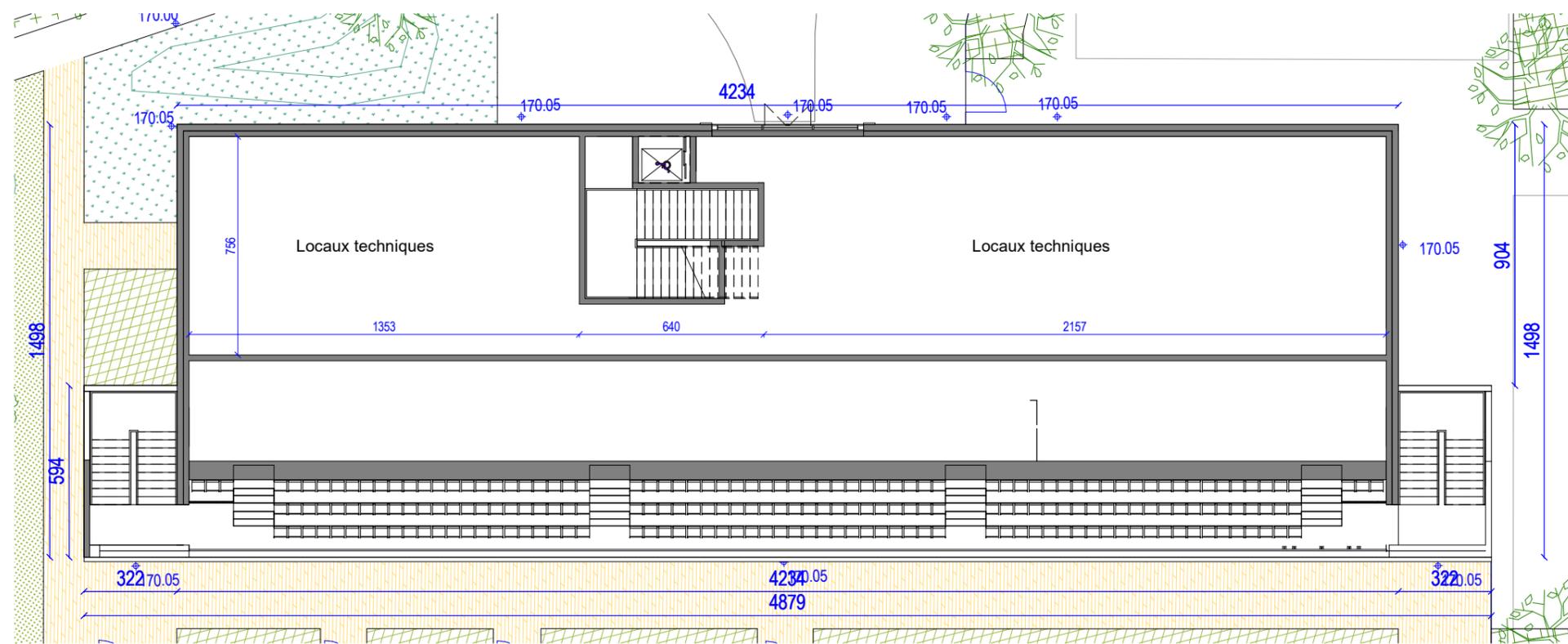
Maitre d'Ouvrage Etablissement public territorial Vallée Sud Grand Paris	28, rue de la Redoute 92280 FONTENAY-AUX-ROSES	T / 01 55 95 84 00 lucille.prenost@valleesud.fr stephanie.vergez@valleesud.fr feral.hammaiche@valleesud.fr
---	---	---

#### MAITRISE D'OEUVRE

Architecte mandataire Chabanne Archi	6, cité de l'Aménagement 75011 PARIS	T / 01 45 53 00 70 contact@agence-chabanne.fr
Structure Chabanne Inge	38, quai de Pierre-Suze 69009 LYON	T / 04 37 26 27 79 M / 06 17 71 82 28 pouelin@agence-chabanne.fr
Fluides Chabanne Inge	7, allée du Technopole 42000 SAINT-ETIENNE	T / 04 77 43 47 05 M / 06 37 50 79 94 albermann@agence-chabanne.fr
VRD Chabanne Inge	38, quai de Pierre-Suze 69009 LYON	T / 04 37 26 27 82 crigay@agence-chabanne.fr
HQE Chabanne Inge	38, quai de Pierre-Suze 69009 LYON	T / 04 37 26 27 65 M / 06 17 49 39 78 ajouvaud@agence-chabanne.fr
Economiste Chabanne Inge	38, quai de Pierre-Suze 69009 LYON	T / 04 37 26 27 75 stoubabb@agence-chabanne.fr
Paysagiste Atelier Alice Tricon	7, rue Paul Bert 75011 PARIS	T / 01 40 09 23 32 M / 06 14 03 49 78 contact@atelieralice.com
Acoustique ABC Decibel	4, place Louis Armand 75012 PARIS	T / 01 72 76 26 42 M / 07 86 61 76 09 projoc@abcdecibel.eu

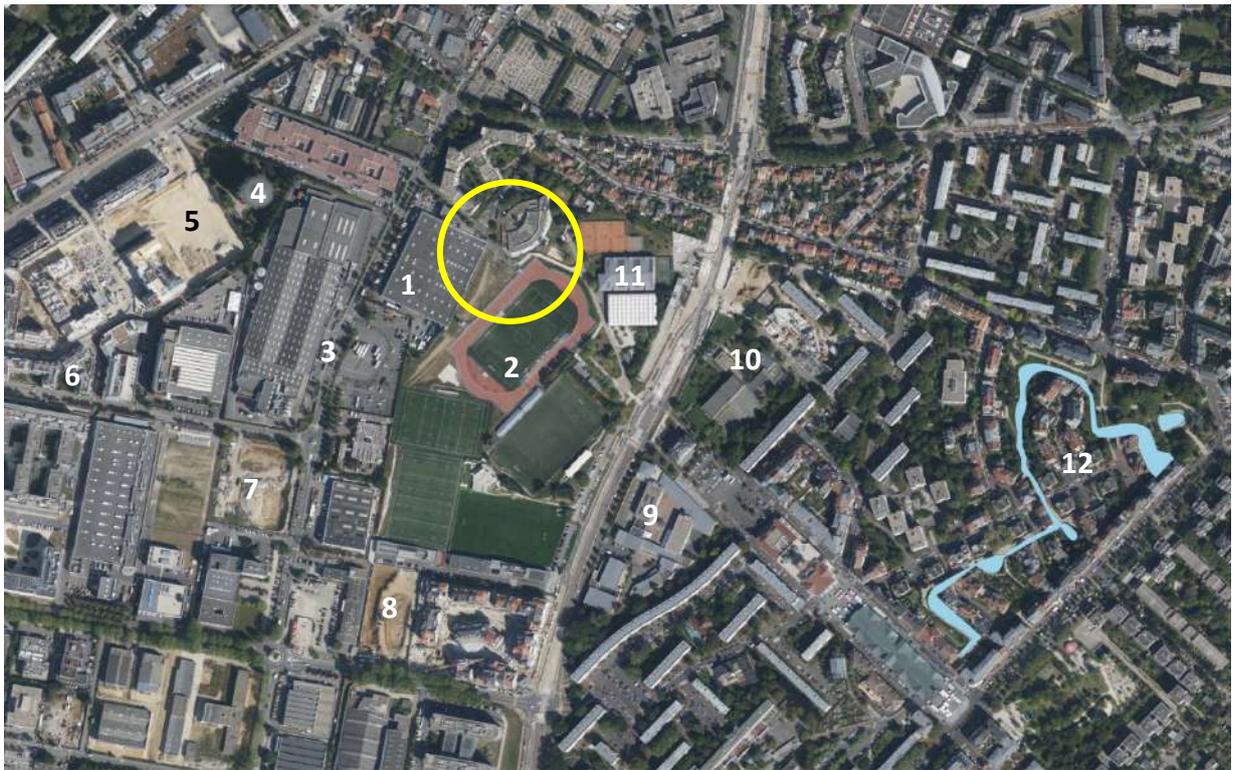
Numéro Affaire	Phase	Emetteur	Lot	Bâtiment	Zone	Niveau	Type doc	Numéro	Indice
22012	PC	CHA	ARC		TZ		PL	PC2.01.	







## Annexe 5 : Vue aérienne des abords du site



**Vue aérienne du site d'étude et de ses abords au 1/5000<sup>ème</sup>**

Source : Géoportail prise de vue du 07 septembre 2021



Site d'étude

1. Laboratoire pharmaceutique CERP Rouen
2. Parc des Sports
3. Coca-Cola Entreprise
4. Château d'eau de Clamart
5. Projet de construction d'habitat collectif
6. Ecole élémentaire Plaine Sud
7. Reconstruction de l'Hôpital Marie-Lannelongue
8. Projet de construction d'un complexe tennistique au sein du Parc d'affaires NOVEOS
9. Ecole élémentaire Louis Hachette
10. Collège Claude Nicolas Ledoux
11. Démolition des terrains de tennis au profit de la reconstruction du collège Claude-Nicolas Ledoux
12. Rivière du parc Cité Jardins

## Annexe 7 : Périmètres de protection et inventaires à proximité du site



Site d'étude



ZSC FR1112011 Massif de Rambouillet et zones humides



ZSC FR1110025 Etang de Saint Quentin

Les sites Natura 2000 les plus proches sont présents respectivement à 19 km et à 24 km au sud-ouest de la zone d'étude. Il s'agit des zones Natura 2000 rattachées au massif de Rambouillet et à l'étang de Saint Quentin.

**Annexe 8.A : Perspectives du projet de centre aquatique**





**CHABANNE**  
ARCHI \

CHABANNE ARCHITECTE  
38, QUAI PIERRE SCIZE  
69009 LYON  
TEL. : 04 72 10 95 95  
WWW.AGENCE-CHABANNE.FR

Reconstruction du centre aquatique du Hameau

Le Plessis-Robinson

Perspective d'insertion du projet dans son  
environnement

PC6.02

nc

PC

10/03/2023

**Annexe 8.B : Perspective du projet de la tribune**

